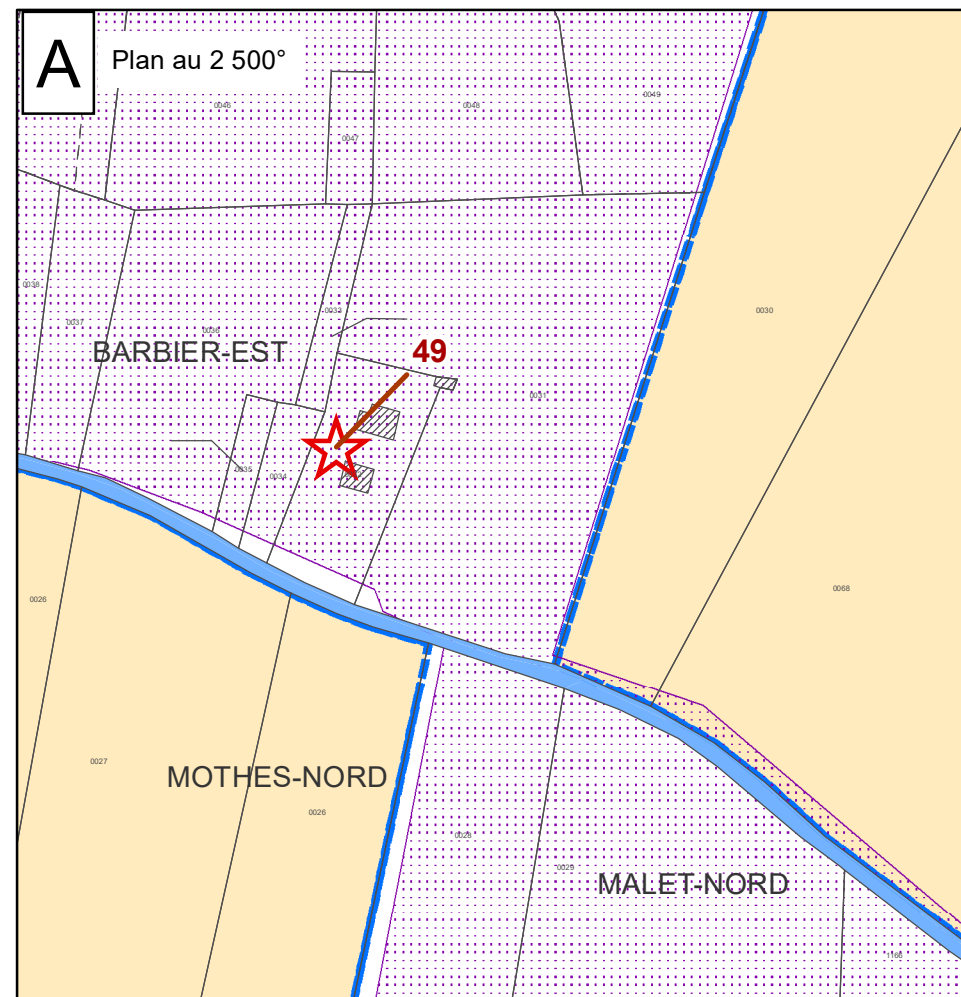
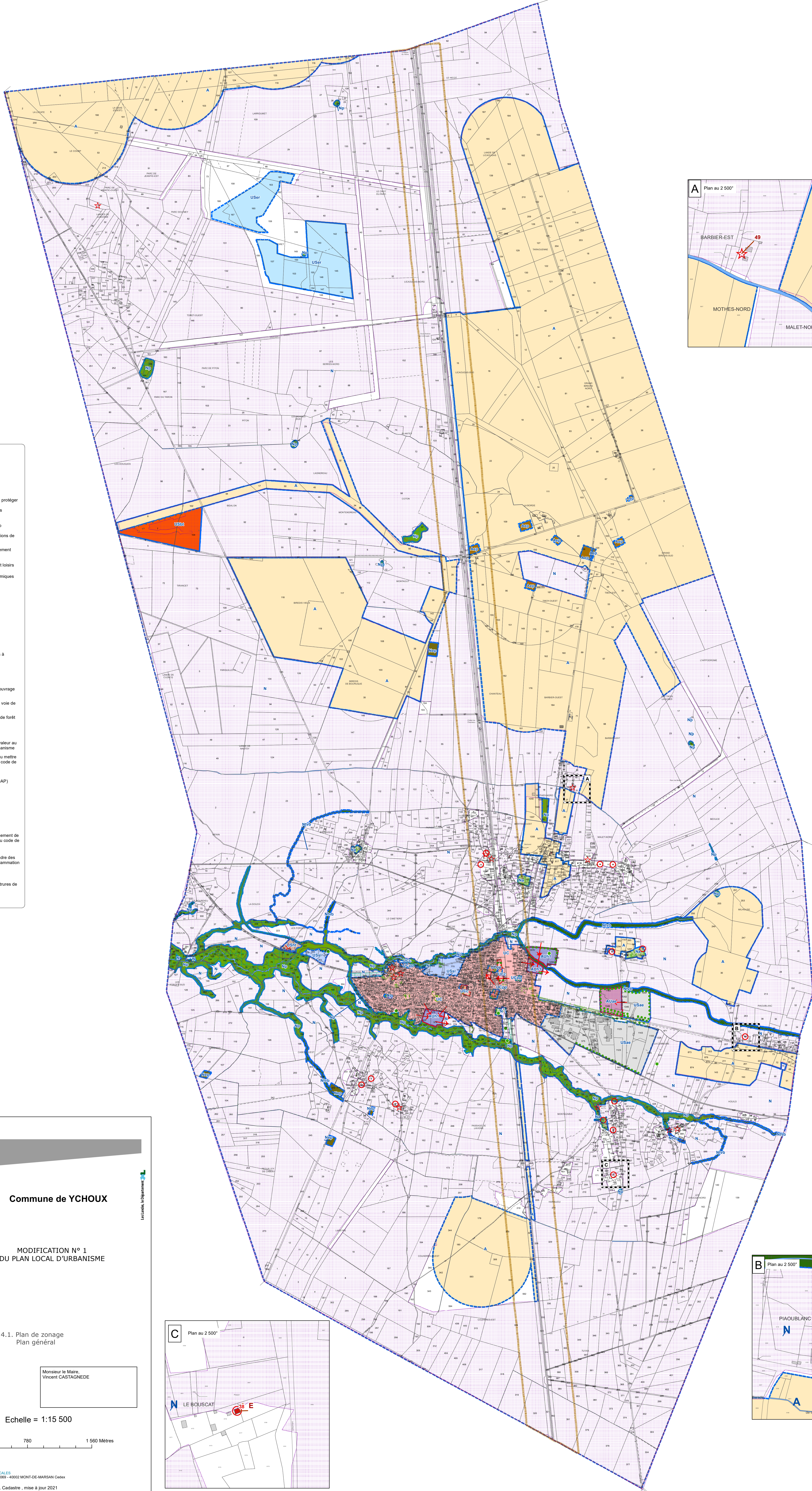
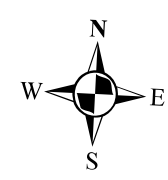




Légende

ZONES

- UC - Zone urbaine de centralité
- UCC - Secteur d'habitat collectif
- UCP - Secteur de parcs de propriétés à protéger
- USse - Zone urbaine spécialisée activités économiques
- USbt - Zone urbaine spécialisée Ball-trap
- USer - Zone urbaine spécialisée installations de production d'énergie renouvelable
- USht - Zone urbaine spécialisée hébergement touristique
- USl - Zone urbaine spécialisée sports et loisirs
- ALae - Zone à urbaniser activités économiques
- ALh1 - Zone à urbaniser habitat
- A - Zone agricole
- Asp - Secteur d'exploitation pétrolière
- N - Zone naturelle
- Na - Zone naturelle d'airia
- Nep - Secteur d'exploitation pétrolière
- Np - Secteur d'espaces naturels majeurs à protéger
- Nvb - Secteur trame verte et bleue

PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé 1 - Création d'un ouvrage de régulation pluvial - Commune
- Emplacement réservé 2 - Création d'une voie de désamusement - Commune
- Secteur soumis au des risques incendie de forêt (Atlas for)
- Espaces boisés classés
- Eléments bâtis à protéger ou mettre en valeur au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme
- Eléments (Parcs et Jardins) à protéger ou mettre en valeur au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Plantation à réaliser
- Arbre à cavité à protéger
- Arbre isolé ou alignement à protéger
- Element de patrimoine bâti à protéger
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L 151-11 du code de l'urbanisme
- Point de passage obligé défini dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation

AUTRES INDICATIONS

- Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transport terrestre soumis
- Site archéologique

Commune de YCHOUX

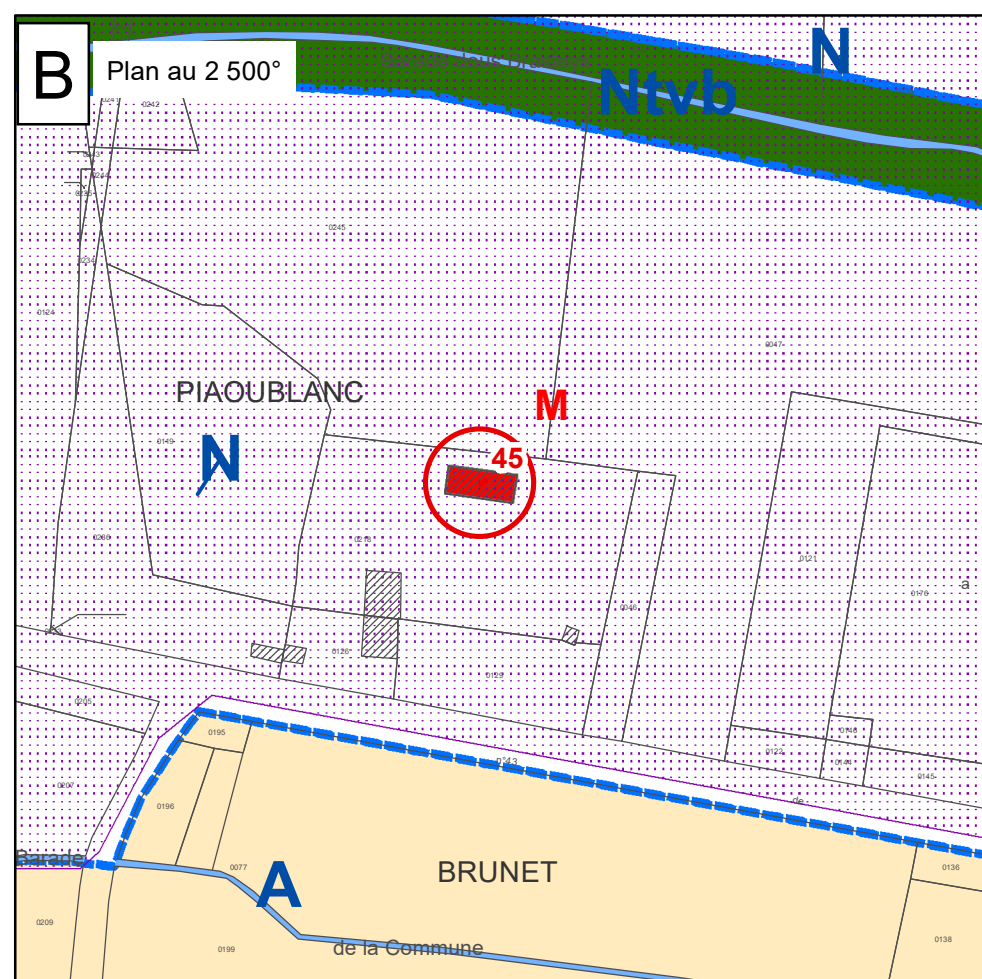
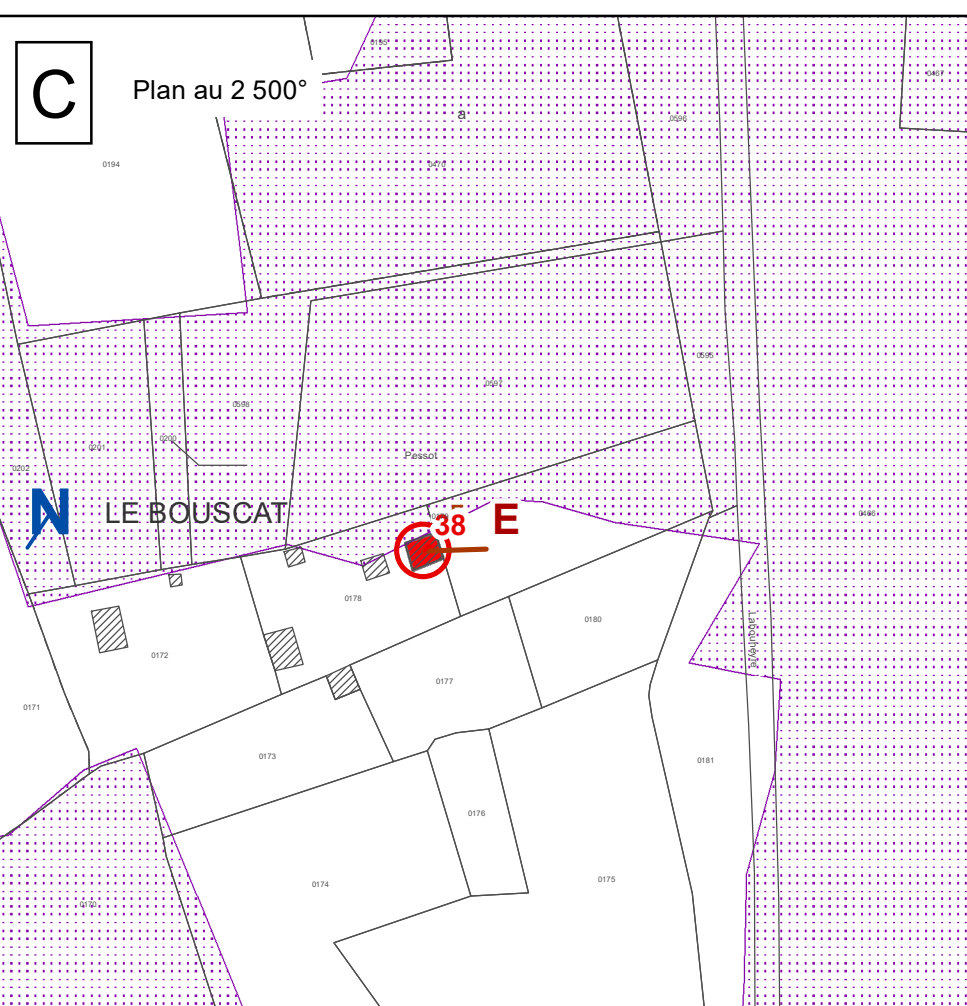
MODIFICATION N° 1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4.1. Plan de zonage
Plan général

Monsieur le Maire,
Vincent CASTAGNEDE

Echelle = 1:15 500

0 390 780 1 560 Mètres



Agence
Départementale
d'Aide
aux Collectivités
Locales

Vu pour être annexé à la délibération
du 8 Décembre 2022

Décembre 2022